





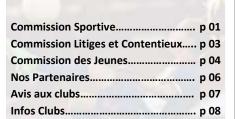
Jeudi 24 Février 2022

Commission de Discipline Commission Sportive

Mardi 1er Mars 2022

Commission For.Pro.COm

SOMMAIRE



N° 20 – Vendredi 18 Février 2022







COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 17 Février 2022 Procès-Verbal n° 25

Président: Mr. BAUDOUIN Gilles Vice-Président: Mr. ROUGER Alain Secrétaire: Mr GODET Jean-Marie Membre Présent: Mr. GODET Jean-Pierre

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 € seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Le Procès-Verbal n° 24 du 10 février 2022 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 12/13 FEVRIER 2022

FORFAIT GÉNÉRAL

Amende de 60 €

Match n° 51623.1 Fors 2 − Brûlain 3 ➤ Brulain (3) Forfait général Les adversaires hebdomadaires de cette équipe seront exempts.

FORFAITS

Amende de 30 €

Match n° 51383.2 Le Tallud 4 -Neuvy Bouin 1 en D5 poule D ➤ Neuvy Bouin 1er forfait

Match n° 51394.2 Fc Chiche 2 – Scal mc 3 en D5 poule D > SCAL MC 3ème forfait

Match n° 54190.1 Autize Orée/Gati foot 1 – Châtellerault so 2 en Féminine U14/U17 ➤ Châtellerault 2ème forfait

Amende 20 €

Match n° 54224.1 FC Bressuire 2 – Parthenay Viennay 1 en Coupe Angélique U16/U17 ➤ Parthenay Viennay forfait

DEMANDE AUTORISATION TOURNOI

Du club de Venise Verte ➤ Samedi 18 juin 2022 – Catégories U11/U13

Tournoi autorisé sous réserve que tous les joueurs soient licenciés FFF et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.





DECLARATION TOURNOI

Frais de déclaration Tournoi 24 €

FC Venise Verte : Samedi 18 juin 2022

DECLARATIONS MATCHS AMICAUX

Avenir 79 ➤ contre Celles Verrines le 22 février 2022 Inter Bocage ➤ contre Moncoutant le 19 février 2022

MODIFICATIONS

WEEK-END DU 19/20 FEVRIER 2022

Le match n° 54271.1 Coulonges Thouarsais – Airvo St Jouin en Coupe Deux Sèvres se déroulera le dimanche 20 février 2022 à 15 h 00 sur le stade de Coulonges Thouarsais



La Commission valide le tirage du prochain tour de la Coupe Saboureau – Tour dit d'étalement, qui se déroulera le dimanche 27 février 2022.

Match n° 54301.1 Portugais Parthenay 1 – Moncoutant 3 ➤ à 15 h 00 stade des Grippeaux à Parthenay Match n° 54302.1 Mauzé S/Mignon 2 – Beaulieu Breuil 2 ➤ à 12 h 30 stade de Mauzé S/Mignon

En conséquence les rencontres ci-dessous, initialement prévues à cette même date sont reportées au week-end du 19/20 mars 2022

Match n° 50532.2 Aubinrorthais 2 − Beaulieu Breuil 2 en D4/A → Reporté au <u>dimanche 20 mars 2022 à 15 h 00</u> sur le stade de Rorthais

Match n° 50667.2 Portugais Parthenay 1 − St Aubin le Cloud 2 en D4/C → Reporté au <u>dimanche 20 mars 2022 à 15 h 00</u> sur le stade des Grippeaux à Parthenay

Match n° 50664.2 Moncoutant 3 – Breuil Bernard 1 en D4/C → Reporté au <u>samedi 19 mars 2022 à 20 h 00</u> sur le stade de Moncoutant

Le Secrétaire Jean-Marie GODET Le Président Gilles BAUDOUIN







COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du 17 Février 2022 Procès-Verbal n° 15

Président: Mr. ROUGER Alain

Vice-Président : Mr. BAUDOUIN Gilles Secrétaire : Mr GODET Jean-Marie

Membres Présents: MM. GAUVIN Francis – PETIT Jean-Jacques – PRUNIER Jacky

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 € seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.



Le Procès-Verbal n° 14 du 10 février 2022 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 12/13 FEVRIER 2022

Match n° 54288.1 Venise Verte 2 – Niort St Florent 4 en Coupe Saboureau

Arbitre: Mr. BOUILLAUD Frédéric

Réserve d'avant match du club de Niort St Florent

Par ce mail, l'U.A.N.S. F appuie et confirme la réserve déposée avant la rencontre de Coupe Saboureau Venise verte 2 - U.A.N.S.F 4 du dimanche 13 février qui concerne l'ensemble de l'effectif de la Venise Verte sur des joueurs jouant aux niveaux supérieurs

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Qu'aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle d'une des équipes supérieures, ne figurait sur la feuille du match citée en référence, alors que celles-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Match de référence pour l'équipe 1 : Venise Verte Fc (1) – Ardin (2) en championnat Départemental 3 poule C du 06/02/2022.

Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Venise Verte Fc (2) – Niort St Florent (4) : 1 – 1 / Tirs au but 6 - 5 Les droits de confirmation, soit 37€, seront portés au débit du club de Niort St Florent. L'équipe de Venise Verte Fc (2) reste qualifiée pour la suite de la compétition en Coupe Saboureau.

Le Secrétaire Jean-Marie GODET



Le Président Alain ROUGER





COMMISSION DES JEUNES

Réunion du 15 Février 2022 Procès-Verbal n° 11

Echange de Courriers entre : MM. BODIN - DENIAU - RAMBAUD

TIRAGE AU SORT DES COUPES DU FOOT A EFFECTIF REDUIT

Tirages effectués le 15 FEVRIER à CERIZAY lors du module U13

<u>Par MM.</u>: AYROLES Y. (US PEXINOISE) - BOSSELIN G. – MOFREITA C. - PEREIRA C. - GUICHETEAU L. (COC) – CAILLE T. (MAUZE S/ LE M.) — MARQUIS P.Y. (BEAUPREAU) – MERCERON A. (THOUARS) - RENOUX V. (FCVV) – PAQUEREAU T. – BABIN. A (SCAL-MC).

En présence de MM. J.M LAVILLE – L. GLOMBARD

COUPE DEPARTEMENTALE U13

Tour n° 2

PARTHENAY VIENNAY / BRESSUIRE TERVES 3 A jouer le 26/02.

Après accord entre les clubs, possibilité de jouer un mercredi et ce, au plus tard le 23/03.

½ FINALE - 02 AVRIL

Match 1 ECHIRE ST GELAIS / AVENIR 79

Match 2 GJ PAYS MAULEONAIS / PARTHENAY V. 1 ou BRESSUIRE TERVES 3.

CHALLENGE DEPARTEMENTAL U13 – ½ FINALE DU 02 AVRIL

Match 1	AUTIZE OREE 2 / CHAMPDEPAMPLIE
Match 2	CHICHE / FC PAYS ARGENTONNAIS 2

COUPE U15 A 7 – SAMEDI 07 MAI (LIEU A DEFINIR)

½ FINALE	Vainqueur A / Vainqueur D	Vainqueur B / Vainqueur C
Poule D	GJ SUD DEUX-SEVRES 2 / NIORT ST LIGUAIRE 2 / ECHIRE ST GELAIS 2	
Poule C	GATIFOOT 3 / LA CRECHE STE NOMAYE-ROMANS GJ 2 / VERGENT-LOUZY –ENE 2	
Poule B	LE TALLUD SUD GATINE 2 / GJ CŒUR DE BOCAGE 2 / GJ CERIZAY INTERBOCAGE 3	
Poule A	BRESSUIRE 3 / PARTHENAY V 3 / FCPA-ESS	SC 2





COUPE DE L'ANGELIQUE U13 – ½ FINALE

Match 1 du 12/02/22 AUTIZE OREE / BRESSUIRE FC (score : 1-3) Match 2 BEAUVOIR / NIORT CHAMOIS, à jouer le 26/02/22. Après accord entre les clubs, possibilité de jouer un mercredi et ce, au plus tard le 23/03.

FESTIVAL U13 - FINALE DEPARTEMENTALE A CERIZAY le 02 AVRIL

<u>Participants</u>: AUTIZE OREE 1 - BEAUVOIR 1 - BRESSUIRE 1 et 2 - CERIZAY INTER-BOCAGE 1 - CHAURAY 1 - FC BOUTONNAIS 1 - FC3C - GATIFOOT 1 - HVS 1 - MONCOUTANT 1 - NIORT CHAMOIS 1 et 2 - NIORT ST FLORENT 1 et 2 - THOUARS 1

CHAMPIONNATS – RAPPEL DU REGLEMENT

Référence : lettre d'information du 22/11/2021.

Si votre équipe n'est pas relégable règlementairement, mais se trouve en difficulté au niveau qui est le sien en 1ère phase : Alors, si vous le souhaitez, vous pouvez faire une demande pour évoluer au niveau inférieur, et ce, avant le 15 DECEMBRE. Cependant, et dans ce cas de figure, votre équipe ne pourra pas prétendre disputer la phase finale.

> Le Secrétaire Jean-Paul DENIAU







NOS PARTENAIRES





Préfet des Deux-Sèvres













DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS



























Le bon sens a de l'avenir



Tous les ingrédients de l'amour















AVIS AUX CLUBS



A partir de 4 cas positifs * sur 7 jours glissants au minimum avec envoi OBLIGATOIRE des justificatifs (certificat COVID) au District des Deux-Sèvres <u>district@foot79.fff.fr</u>

- REPORT INCONTOURNABLE DE LA RENCONTRE
 - ➤ Prévenir impérativement le District en envoyant les justificatifs (certificat de positivité à la covid_19)
- * Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe. Précision : la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas étendu à l'ensemble des licenciés d'un club



- ATTENTION : A partir du vendredi 17 h 00 :
 - Prévenir impérativement le Référent Covid du District par téléphone et suivre les instructions.

Numéro d'astreinte du référent COVID du District des Deux-Sèvres :

07.61.37.98.11





INFOS CLUBS





OFFICIEL - LFNA FOOT - DEUX-SÈVRES





















